

URCEL

Plan Local d'Urbanisme

ANNEXES SANITAIRES

7 – a ADDUCTION D'EAU

La commune de URCEL est alimentée en eau potable par Véolia.

La station de pompage se situe sur le territoire communal.

La capacité du captage permet d'absorber les extensions urbains prévues.

Les principales orientations affichées par le projet de PLU ont peu d'incidences, en terme de renforcement, sur le réseau d'eau potable actuel. En effet, ne sont repris en zone urbaine que des terrains équipés. Les extensions urbaines envisagées se ne feront qu'au travers de zones d'urbanisation future dites AU dont les équipements internes sont à la charge de l'aménageur. Le groupe de travail s'est attaché à ce que chacune de ces zones soit desservie, en périphérie, par un réseau de capacité suffisante de manière à ce que la desserte en eau potable interne à la zone, une fois réalisée, puisse se raccorder convenablement au réseau existant.



Contrôle des points d'eau

02/10/2013

N°Point	RT	Type	Diamètre sortie	adresse rue / route	Adresse complément	Commune	Débit capacité	Pression statique à 0,00m	Pression statique à 1 bar	Débit à 1 bar	Date passage	Obs	Propriété	Syndicat des eaux
02750-1	1	BE 100	100	1 rue de l'église	place du four banal	URCEL	75	2,0	4,5	70	18/07/2013	Oui	Pu	VEDUA
02750-2	2	BE 100	100	rue de la gare	RW 2 à côté du restaurant	URCEL	41	0,0	5,5	30	18/07/2013	Oui 2-3-	Pu	VEDUA
02750-3	3	BE 100	100	Rue de l'Oratoire	face au n°1	URCEL	52	0,0	5,5	45	18/07/2013	Oui 2-3-	Pu	VEDUA
02750-4	4	BE 100	100	11 rue de derrière la ville		URCEL	73	2,0	5,5	65	18/07/2013	Oui 15- Perdre la plaque de la bouche incendie en rouge et	Pu	VEDUA

Nombre de points d'eau : 4

Observations:

- 1: Absence d'eau / 2: Débit insuffisant (- de 60 m³/h pour un PI 100 ou - de 30 m³/h pour un PI 70) / 3: Pression insuffisante (- de 1 bar) / 4: Capacité (- de 120 m³ d'un seul tenant ou réclamée) / 5: Ouverture impossible / 6: Ouverture difficile
7: Inaccessible / 8: Point d'eau défectueux / 9: Absence-problème de bouchon ou de chapeau / 10: Fuite constatée / 11: Problème de vidange / 12: Problème de coffre (ou de capot) / 13: Implantation trop proche d'un bâtiment / 14: Pollution à refaire
15: Absence-mauvaise signalisation ou numérotation / 16: Age d'aspiration inadaptee / 17: Hauteur d'aspiration inadaptee / 18: Point d'eau non normalisé / 20: Autre / 21: Végétation gênante

**Syndicat des Eaux
Du Pont Oger
Mairie d'Urcel
16, rue de l'Eglise
02000 URCEL**

Tél. : 09.81.20.33.80

Pontoger02@gmail.com

Permanences Syndicat : 18 h / 19 h le lundi
9 h / 11 h le vendredi

Urcel, le 28 MARS 2014

ATTESTATIONS DE CAPACITE

Je soussigné, Daniel BOURGIS, Président du Syndicat des Eaux du Pont Oger, atteste que la demande en eau potable de la commune d'Urcel est couverte par deux réservoirs de 200 m³ d'eau chacun, qui permettent de desservir sans souci les besoins de la commune.

Le Président,



A large, stylized handwritten signature in blue ink, appearing to read "Bourgis".

Daniel BOURGIS

URCEL

Plan Local d'Aménagement

ANNEXES SANITAIRES

7 – b ASSAINISSEMENT note technique

La Communauté de Communes des Valons d'Anizy exerce la compétence assainissement.
La commune est en assainissement collectif par lagunage.

Cette lagune a une capacité de 750 éq/habitants.

Les extensions urbaines envisagées ne sont pas situées sur des axes de ruissellement et se ne feront qu'au travers de zones d'urbanisation future dites AU dont les équipements internes sont à la charge de l'aménageur.

URCEL

Plan Local d'Urbanisme

ANNEXES SANITAIRES

7 – c ORDURES MENAGERES

C'est le syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères (sirtom de Laon) qui exerce la compétence des déchets.

Le SIRTOM gère la collecte ménagers en porte à porte dont la collecte sélective qui implique le tri par l'usager, la collecte du verre en apport volontaire, ainsi que la gestion des 13 déchetteries de son périmètre d'intervention constitué de la communauté d'agglomération du Pays de Laon et des communautés de commune du Chemin des Dames, des Vallons d'Anizy, de la Champagne Picarde et Villes d'Oyse. Le syndicat traite également en régie toute la communication écrite et orale, la dotation et maintenance des bacs / sacs de collecte et des composteurs. Par ailleurs, il a signé avec l'ADEME un Programme Local de Prévention des déchets. Le traitement des déchets relevant de la collecte en porte à porte (tri après la collecte, valorisation, enfouissement) a été transféré en 2003 au syndicat départemental Valor'Aisne.